



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR  
**Numéro du produit** SN2386

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Pour la protection et le scellement longue durée des sols en béton. Pour utilisation industrielle seulement.

**Utilisations déconseillées** Le produit ne devrait pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées dans le mode d'emploi relatif.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Belzona Polymerics Limited  
 Claro Road  
 Harrogate  
 HG1 4DS  
 United Kingdom  
 +44 1423 567641  
 sds@belzona.com

**Fabricant** Belzona Polymerics Limited  
 Claro Road  
 Harrogate  
 HG1 4DS  
 United Kingdom  
 +44 1423 567641  
 sds@belzona.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** + 33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

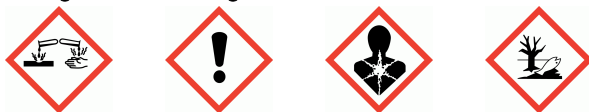
**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé humaine** Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 2 - H373

**Dangers pour l'environnement** Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

**Référence** Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR****Pictogramme de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de mise en garde**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.  
 P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P313 Consulter un médecin.

**Contient**

ALCOOL BENZYLIQUE, 1,3-BENZÈNEDIMÉTHANAMINE, N-SUIF-1,3-DIAMINOPROPANE

**2.3. Autres dangers**

Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

|  |                           |  |               |
|--|---------------------------|--|---------------|
| <b>ALCOOL BENZYLIQUE</b>   |                           |  | <b>30-60%</b> |
| Numéro CAS: 100-51-6   | Numéro CE: 202-859-9      | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38-xxxx |               |
| <b>Classification</b>  |                           |  |               |
| Acute Tox. 4 - H302  |                           |  |               |
| Acute Tox. 4 - H332  |                           |  |               |
| Eye Irrit. 2 - H319  |                           |  |               |
| <b>POLYMÈRE FORMALDEHYDE AVEC DU 1,3-BENZÈNEDIMETHANAMINE ET DU PHÉNOL</b> |                           |  | <b>30-60%</b> |
| Numéro CAS: 57214-10-5   | Numéro CE: 500-137-0      |  |               |
| Facteur M (aigu) = 1   | Facteur M (chronique) = 1 |  |               |
| <b>Classification</b>  |                           |  |               |
| Aquatic Acute 1 - H400   |                           |  |               |
| Aquatic Chronic 1 - H410   |                           |  |               |

**BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR**

|                                  |                           |  |
|----------------------------------|---------------------------|--|
| <b>1,3-BENZÈNEDIMÉTHANAMINE</b>  |                           | <b>10-30%</b>  |
| Numéro CAS: 1477-55-0            | Numéro CE: 216-032-5      | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480150-50-xxxx |
| <b>Classification</b>            |                           |  |
| Acute Tox. 4 - H302              |                           |  |
| Acute Tox. 4 - H332              |                           |  |
| Skin Corr. 1B - H314             |                           |  |
| Skin Sens. 1 - H317              |                           |  |
| Eye Dam. 1 - H318                |                           |  |
| Aquatic Chronic 3 - H412         |                           |  |
| <b>N-SUIF-1,3-DIAMINOPROPANE</b> |                           | <b>1-5%</b>  |
| Numéro CAS: 61791-55-7           | Numéro CE: 263-189-0      | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487014-41-xxxx |
| Facteur M (aigu) = 10            | Facteur M (chronique) = 1 |  |
| <b>Classification</b>            |                           |  |
| Acute Tox. 4 - H302              |                           |  |
| Skin Corr. 1B - H314             |                           |  |
| Eye Dam. 1 - H318                |                           |  |
| STOT RE 1 - H372                 |                           |  |
| Aquatic Acute 1 - H400           |                           |  |
| Aquatic Chronic 1 - H410         |                           |  |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Information générale</b> | En cas de doute, ou si les symptômes persistent, veuillez consulter un médecin. Ne faites jamais rien avaler à une personne inconsciente.  |
| <b>Inhalation</b>           | Sortez à l'air frais. Assurez-vous que le patient est au chaud et dans un endroit tranquille. S'il ne respire plus, pratiquez la respiration artificielle. Ne lui donnez rien à avaler. S'il est inconscient, mettez-le dans la position latérale de sécurité et consultez un médecin. |
| <b>Ingestion</b>            | Si le produit est avalé par accident, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. Rincez-lui abondamment la bouche à l'eau. Ne le forcez PAS à vomir.   |
| <b>Contact cutané</b>       | Retirez les vêtements contaminés. Lavez abondamment la peau à l'eau et au savon ou utilisez un agent nettoyant spécialisé pour la peau. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de dissolvants. Si l'irritation ou l'inflammation persiste, veuillez consulter un médecin.                    |
| <b>Contact oculaire</b>     | Retirez les lentilles de contact. Baignez copieusement les yeux dans de l'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes, en écartant bien les paupières, et consultez un médecin.  |

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Inhalation</b> | Une exposition aux vapeurs peut entraîner une irritation de la membrane muqueuse et du système respiratoire ; dans les cas graves des brûlures peuvent se produire.   |
| <b>Ingestion</b>  | Une ingestion involontaire de petites quantités de ce produit en raison d'une mauvaise hygiène ou d'une contamination croisée peut provoquer des irritations ou des brûlures dans la bouche, la gorge ou l'estomac. |

## BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR

**Contact cutané** Un contact avec la peau ou autres tissus vivants peut provoquer des brûlures et dans certains cas graves la destruction totale du tissu. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**Contact oculaire** Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation grave et une blessure de la cornée pouvant entraîner une déficience visuelle permanente.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucun.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser : du sable, de la mousse alcoolo-résistante, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, une brume d'eau pour les feux plus importants.  
Ne JAMAIS utiliser de jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** En cas d'incendie, il est possible que des produits de décomposition dangereux se forment, comme de la fumée, de l'oxyde de carbone, du dioxyde de carbone, ou de l'oxyde d'azote et ammoniac.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Le feu produira une fumée noire épaisse contenant des produits de combustion dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger médical. Il est possible que vous ayez à utiliser un masque respiratoire autonome approprié. Refroidissez les conteneurs hermétiques exposés au feu à l'aide de jets d'eau. Empêchez les écoulements provoqués par les lances de pompier de se déverser dans les canalisations ou les voies d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éliminez les sources d'ignition et aérez la zone. Retirez le personnel qui n'est pas essentiel. Évitez de respirer les vapeurs. Ne pas exposer directement la peau ou les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Évitez que des déversements accidentels ne s'écoulent dans les canalisations et les égouts. Si de grandes quantités du produit s'écoulent dans les canalisations ou les égouts, contactez immédiatement la Compagnie des Eaux locale ; ou, en cas de contamination d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, les autorités nationales de contrôle appropriées.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Contenir et récupérer le produit renversé à l'aide de matériau absorbant non-combustible, comme par exemple le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un conteneur approprié portant une étiquette indiquant le contenu. Nettoyez les surfaces avec un mélange d'eau et de détergent. Veiller à ce que les déversements de produit ou l'eau de lavage associée ne s'introduisent pas dans les canalisations ni les cours d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. .

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR

### Précautions d'utilisations

**GÉNÉRALITÉS** Maintenez le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Des vapeurs sont susceptibles de s'accumuler dans l'espace libre du conteneur lors du transit ou d'un stockage prolongé. Ne pas respirer les vapeurs au moment de l'ouverture du conteneur. Dans la mesure du possible, ouvrir les conteneurs et mélanger les composants dans une pièce bien aérée, à l'écart de la zone d'application. Evacuer le personnel non indispensable. Minimiser le nombre d'employés exposés et leur durée d'exposition. Ne pas exposer directement la peau ou les yeux. Interdire de fumer, de manger et de boire dans les zones d'utilisation du produit. Pour toute information sur la protection individuelle, voir la Section 8. Gardez toujours en stock des conteneurs du même matériau que le conteneur d'approvisionnement. De bonnes méthodes d'entretien devraient être respectées ainsi que l'élimination régulière et en toute sécurité des déchets. Vérifier que le matériel d'intervention d'urgence (pour les incendies, déversements, fuites, etc.) est en état de marche. La Directive de la manutention manuelle 90/269/EC peut s'appliquer à la manutention des conteneurs / emballages de ce produit. Veuillez consulter le guide des poids sur le conteneur / l'emballage lorsque vous faites des évaluations. **FEU/EXPLOSION** Ce produit est combustible. Éliminez toute source de chaleur, d'étincelles ou flamme nue. **SPECIAL** De l'ammoniac peut s'échapper lorsque le produit est chauffé. Dans des conditions susceptibles de générer des vapeurs, respecter les limites d'exposition sur le lieu de travail (voir section 8).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Respecter les précautions données par l'étiquette. Conserver entre 5 °C et 30 °C sauf en cas d'indication contraire, dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart des sources de chaleur, des sources inflammables et de la lumière directe du soleil. Interdiction de fumer. Empêcher l'accès non autorisé. Conserver à l'écart des oxydants et des matières très acides. **PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT** Des déversements accidentels, un stockage incorrect des produits chimiques, des déchets ou des activités d'élimination de déchets non appropriées peuvent entraîner une infiltration de polluants dans le sol et nuire gravement à la nappe phréatique qui est une source vitale pour l'eau potable. Tous les déchets, en particulier les déchets liquides, doivent être stockés sur place, dans des zones désignées et sûres qui sont à l'écart des canalisations et entourées d'un dispositif d'endiguement afin de contenir tout déversement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application au rouleau. Mélangez avec le composant de base avant utilisation. Pour plus d'informations veuillez vous reporter au Guide d'Utilisation approprié de Belzona®.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### 1,3-BENZÈNEDIMÉTHANAMINE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,1 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Commentaires sur les composants

Si des équipements de protection individuels, y compris des appareils de protection respiratoire, sont utilisés pour contrôler l'exposition aux substances dangereuses, il faut choisir des équipements conformes aux spécifications de la réglementation nationale de la directive 98/24/EC du Conseil, relative aux agents chimiques. Les limites d'exposition sont tirées de la version actuelle du standard national approprié, sauf celles marquées d'un 'SUP', qui sont attribuées par le fournisseur de la substance. 'D' Indique un risque de pénétration percutanée. 'C' = Limite d'exposition. L'exposition aux limites d'exposition professionnelles de produits chimiques doit être contrôlée à l'aide de méthodes fiables et efficaces, proportionnelles au risque pour la santé, afin de réduire toute fuite et toute dispersion. Il convient de tenir compte de toutes les voies d'exposition pertinentes.

## BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|  |   |
|--|---|
| <b>Contrôles techniques appropriés</b>         | Utiliser dans des endroits bien aérés ou prévoir une ventilation mécanique adéquate.  |
| <b>Protection des yeux/du visage</b>           | Le port de protections oculaires telles que des lunettes de sécurité ou des lunettes masques est recommandé pendant toute la durée de manipulation et d'utilisation de ce matériel. Une protection oculaire doit être sélectionnée conformément à la norme EN 166 Protection individuelle de l'oeil.  |
| <b>Protection des mains</b>                    | Des protections pour les mains doivent être sélectionnées conformément à la norme EN 374 Gants de protection contre les risques chimiques. La durée de vie sans percement des gants sélectionnés doit être plus longue que le temps prévu d'utilisation. Dans tous les cas, si cela n'est pas possible, les gants doivent être changés à temps et de toutes façons avant le dépassement de la durée de vie sans percement. En cas de doute, demandez conseil auprès du fournisseur de gants, pour les différents types de gants à considérer. Vous pouvez utiliser des crèmes de protection pour renforcer la protection de certaines zones cutanées exposées au produit, mais elles ne pourront complètement remplacer une protection physique. Ne pas appliquer ces crèmes après exposition de la peau. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. APPLICATIONS STANDARDS Gants à manchettes à poids moyen-lourd offrant une protection appropriée pour les poignets. APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS Des gants légers et jetables sont généralement adéquats. |
| <b>Autre protection de la peau et du corps</b> | Combinaison synthétique en polyéthylène telle que Tyvek PRO-TECH® ou une combinaison équivalente fabriquée conformément à la norme EN 13034 Type 6, Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides Type 6. En cas de contamination extrême des vêtements, retirez ceux-ci et lavez la peau à l'eau et au savon, ou à l'aide d'un agent nettoyant spécialisé pour la peau. APPLICATION DE PETITES QUANTITÉS Une combinaison en coton est normalement adéquate.   |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                       | Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Assurez-vous que les moyens nécessaires pour une douche oculaire (fontaine, bouteille, flacon, etc.) soient aisément accessibles. Ne jamais mettre des articles ou du matériel contaminé, comme par ex. spatules, applicateurs, pinceaux, chiffons, etc., dans ses poches. Quand cela est nécessaire, des vêtements et des chaussures de travail contaminés doivent être enlevés pour éviter une contamination croisée des surfaces, le risque d'un contact avec la peau et d'une ingestion involontaires.   |
| <b>Protection respiratoire</b>                 | Une protection respiratoire n'est pas normalement requise mais peut l'être quand ce produit est utilisé dans un espace clos ou en l'absence de ventilation adéquate. APPLICATIONS STANDARDS Lorsque cela est nécessaire, il est recommandé qu'un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN 140 (demi-masque) soit porté avec une cartouche filtrant les vapeurs organiques/inorganiques, les gaz acides et l'ammoniacale (ABEK1). S'il existe une probabilité pour que l'environnement de l'application soit contaminé par de significatives concentrations de poussières alors un pré filtre antipoussières très efficace (P3) doit être porté avec les appareils cités ci-dessus. Il est essentiel que la pièce faciale soit montée correctement et le filtre changé conformément aux instructions du fabricant.   |

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| <b>Aspect</b>         | Liquide.        |
| <b>Couleur</b>        | Ambré.          |
| <b>Odeur</b>          | Ammoniacale.    |
| <b>Seuil olfactif</b> | Non applicable. |

**BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR**

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <b>pH</b>  | Alcaline.                        |
| <b>Point de fusion</b>   | Non disponible.                  |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | >107°C/>224°F @ 100 kPa          |
| <b>Point d'éclair</b>  | >112°C/>233°F (Coupelle fermée). |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | Non disponible.                  |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>  | Non applicable.                  |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Non applicable.                  |
| <b>Pression de vapeur</b>  | ~1 kPa @ 21°C/71°F               |
| <b>Densité de vapeur</b>   | > 1                              |
| <b>Densité relative</b>  | 1.04 - 1.14 @ 20°C/68°F          |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Non-miscible à l'eau.            |
| <b>Coefficient de partage</b>  | log Kow: ≥ 4                     |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>   | >300°C/>572°F                    |
| <b>Température de décomposition</b>  | >200°C/>392°F                    |
| <b>Viscosité</b>   | Non disponible.                  |
| <b>Propriétés explosives</b>   | Non applicable.                  |
| <b>Propriétés comburantes</b>  | Non applicable.                  |

**9.2. Autres informations**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Autres informations</b> | Cette section ne contient que des valeurs typiques relatives aux conseils d'hygiène, de sûreté et d'environnement et n'a pas pour objectif de représenter une documentation technique pour le produit. |
|----------------------------|--|

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Réactivité</b> | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|-------------------|--|

**10.2. Stabilité chimique**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Stabilité chimique</b> | Stable si les conditions de stockage et de manutention sont respectées (voir Section 7). |
|---------------------------|--|

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

|   |  |
|---|--|
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Pas de réactions dangereuses attendues lorsque entreposé et manipulé comme recommandé. |
|---|--|

**10.4. Conditions à éviter**

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Conditions à éviter</b> | Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse. |
|----------------------------|---|

**10.5. Matières incompatibles**

## BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR

**Matières incompatibles** A conserver à l'écart des oxydants et des matières très alcalines et très acides afin d'éviter la possibilité d'une réaction exothermique.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >1500 mg/kg, Orale, Nocif en cas d'ingestion.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** DL<sub>50</sub> >1.0 mg/l, Inhalatoire, Nocif par inhalation.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Corrosif pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Non listé.

**Cancérogénicité NTP** Non listé.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.



**BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR****Danger par aspiration****Danger par aspiration** Non pertinent.**Voie d'exposition** Inhalatoire Ingestion Contact cutané et/ou oculaire.**Considérations médicales** Un contact avec la peau constitue un risque important. Les personnes ayant déjà eu dans le passé des problèmes de sensibilisation de peau ne devraient travailler qu'avec des processus pour lesquels le produit est utilisé sous surveillance médicale appropriée.**SECTION 12: Informations écologiques****Écotoxicité** Il n'existe pas de données sur le produit lui-même. Les informations suivantes sont fournies sur la base des données disponibles sur les composants individuels.**12.1. Toxicité****Toxicité** Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est réputé avoir des valeurs expérimentales LC50/EC50 inférieures à 1 mg/l pour la plupart des espèces sensibles.**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité** Le produit ne devrait pas être biodégradable.**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulative potential** Log octanol/water partition coefficient (Log Kow) is expected to be greater than 4.0.**Coefficient de partage** log Kow:  $\geq 4$ **12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité** Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).**12.6. Autres effets néfastes****Autres effets néfastes** Aucun connu.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Information générale** Toutes les activités de nettoyage, y compris le nettoyage des équipements, des sols et des conteneurs peuvent produire de grands volumes de déchets contaminés. Tous les agents nettoyants utilisés sont des polluants potentiels. Il ne faut pas permettre que de l'eau contenant des détergents, des dégraissants ou autres agents nettoyants pénètrent les voies d'évacuation d'eau en surface ni les fosses d'assainissement. Toutes les opérations de nettoyage et dégraissage doivent être faites dans des zones spécifiques, éloignées du réseau d'eau en surface et l'évacuation doit se faire par le réseau des eaux souillées. Si cela n'est pas possible, le réseau d'eau en surface doit être isolé par des techniques de retenue adéquates et l'eau contaminée doit être captée et enlevée de façon à obtenir une élimination contrôlée et en toute sécurité. Si des produits de nettoyage/dégraissage immiscibles à l'eau sont utilisés comme par exemple des solvants, il faut consulter la fiche de données de sécurité du produit pour obtenir les informations nécessaires pour une évacuation de ces produits en toute sécurité.

## BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR

**Méthodes de traitement des déchets** GÉNÉRALITÉS Ne pas laisser s'introduire dans les canalisations ou les cours d'eau et ne pas jeter dans des lieux où les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminées. Les déchets contrôlés comprennent les déchets industriels non dangereux et les déchets chimiques dangereux. L'élimination de tous les déchets contrôlés doit être conforme aux réglementations locales et nationales appropriées. De plus, les déchets chimiques dangereux doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale établie selon les directives 75/442/EEC du Conseil, relatives aux déchets et 91/689/EEC relatives aux déchets dangereux. En cas de doute par rapport aux informations de cette fiche de données de sécurité, il faut demander conseil auprès des autorités de contrôle nationales appropriées pour obtenir les méthodes d'élimination correctes. ÉVACUATION DE COMPOSANT EMBALLAGE DE TRANSIT: les enveloppes protectrices rétractables ou emballages extensibles, caisses et accessoires qui n'ont pas été contaminés par le produit doivent être réutilisés ou recyclés. PRODUIT N'AYANT PAS SUBI DE RÉACTION et les conteneurs doivent être évacués de la même manière que les déchets contrôlés. PRODUIT AYANT SUBI UNE RÉACTION, planches à mélanger contaminées, spatules, applicateurs, pinceaux, conteneurs théoriquement vides et bols mélangeurs - quand ils sont entièrement séchés - doivent être éliminés de la même manière que les produits chimiques non dangereux.

**Classe déchet** Liste du code de déchet: 08 01 11\*. \* Les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. Le code indiqué dans cette section est une entrée générale. Les codes doivent être attribués en fonction de l'usage final du produit. S'il existe un code plus spécifique, celui-ci devrait être utilisé de préférence au code susmentionné. En cas de doute, consultez la liste des déchets dangereux, votre centre local et agréé de recyclage des déchets ou l'agence nationale de contrôle.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

**Général** Les conditions d'étiquetage et d'emballage peuvent varier en fonction du type de charge et d'emballage. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles. Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs hermétiques et verticaux. Assurez-vous que les personnes transportant le produit connaissent les procédures à suivre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.1. Numéro ONU

|                  |      |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 2735 |
| N° ONU (IMDG)    | 2735 |
| N° ONU (ICAO)    | 2735 |

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (contient 1,3-Benzénediméthanimine et Copolymère oligomérique de formaldéhyde mélange) |
| Nom d'expédition (IMDG)    | Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (contient 1,3-Benzénediméthanimine et Copolymère oligomérique de formaldéhyde mélange) |
| Nom d'expédition (ICAO)    | Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (contient 1,3-Benzénediméthanimine et Copolymère oligomérique de formaldéhyde mélange) |

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                      |   |
|----------------------|---|
| Classe ADR/RID       | 8 |
| Classe IMDG          | 8 |
| Classe/division ICAO | 8 |

#### 14.4. Groupe d'emballage

## BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Les exigences d'étiquetage varient en fonction de la quantité nette dangereux. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
 Marchandises non transportées en vrac.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations nationales** LES MALADIES PROFESSIONNELLES  
 Voir les tableaux des maladies professionnelles 49 et 49 bis.  
 Voir les tableaux des maladies professionnelles 84.

**Législation UE** Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Conformément au règlement (CE) n° 453/2010.  
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Autres informations

**Information générale** Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité ne constituent pas l'évaluation personnelle de l'utilisateur des risques encourus sur le lieu de travail, et requise par les autres législations d'hygiène et de sûreté. Les conditions spécifiques d'utilisation étant hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable pour faire respecter les mesures appropriées exigées par la législation nationale. Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité sont tirées des connaissances actuelles et de la législation nationale en vigueur. Les conseils fournis par celle-ci traitent de l'hygiène, de la sûreté et de l'environnement en relation avec le produit, et ne tiennent en aucun cas lieu de garantie de la performance technique ou de la capacité du produit pour des usages particuliers.

**BELZONA® 5231 (SG LAMINATE) DURCISSEUR**

**Références littéraires clés et sources de données** . . . . .

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008** Là où il n'y a aucune donnée de test disponible pour le mélange, la classification a été déterminée basé sur les données de danger des composants individuels conformément à la CE 1272/2008.

**Conseils de formation** Pour de plus amples informations, contactez votre fournisseur, votre commercial Belzona ou Belzona directement.

**Commentaires sur la révision** RÉVISION. Cette fiche technique de sécurité a été revue de Section(s): 3, 15, 16, Veuillez noter la DATE DE RÉVISION. Si la fiche de données de sécurité que vous lisez a plus de 24 mois ou si vous avez des doutes sur sa validité, veuillez contacter votre consultant Belzona local ou directement Belzona (sds@belzona.com). Des informations à jour, vous seront envoyées.

**Date de révision** 13/08/2015

**Révision** 6.1

**Numéro de FDS** 10676

**Statut de la FDS** Français. Approuvé.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.